

*Par Corinne Caillaud, publié le 9 janvier 2020*

## **Bercy promeut l'intéressement à grand renfort de campagne de communication**

Vidéos de promotion, courriers pédagogiques, réunions de sensibilisation... Le ministère de l'Économie va simplifier les accords de branche et le faire savoir.

Le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, a reconnu que les formalités pour les accords d'intéressement sont encore «*trop compliquées*».

Alors que les chefs d'entreprise ont encore jusqu'à fin juin pour verser à leurs salariés une prime d'intéressement défiscalisée, Bercy lancera le 20 janvier prochain une campagne de communication afin de les inciter à passer à l'acte. Si en 2018, les dirigeants avaient attribué la «prime Macron» à 4,8 millions de salariés, ils peinent à réitérer, cette année. La prime est en effet désormais conditionnée à la signature d'un accord d'intéressement, que les PME considèrent trop complexe à mettre en œuvre.

### **Les «accords types» seront simplifiés**

Bercy a déjà corrigé le tir, en ramenant de trois à un an la durée minimale d'un accord ; et dans les entreprises de moins de 11 salariés, cet accord pourra faire l'objet d'une décision unilatérale de l'employeur. Assistant mardi pour la première fois aux vœux de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, a reconnu que malgré cela, les formalités sont encore «*trop compliquées*». Les «accords types» et les accords de branche, que l'on trouve sur le site du ministère du Travail, vont donc être davantage simplifiés.